

Référentiel CPAM V2

Liste des codes les plus fréquents pour la spécialité :

PEDIATRIE

ATM - Acte technique médical				Tarif d'autorité
				Tarif conventionnel
ALQP002	1	0	Test d'évaluation de l'efficiace intellectuelle de l'enfant Évaluation par test Wisc-R, Binet-Simon révision Zazzo, WPPSI	ATM 8 248 XPF 13 939 XPF
<i>Acte remboursable</i>				
BLQP012	1	0	Évaluation de l'acuité visuelle par la technique du regard préférentiel, avant l'âge de 2 ans	ATM 3 019 XPF 5 102 XPF
<i>Acte remboursable</i>				
DEQP003 (F, U)	1	0	Électrocardiographie sur au moins 12 dérivations Facturation : ne peut pas être facturé avec un forfait de réanimation (YYYY015, YYYY020) (YYYY490)	ATM 1 702 XPF 2 876 XPF
<i>Acte remboursable</i>				
DEQP005	1	0	Électrocardiographie sur au moins 2 dérivations, avec enregistrement continu pendant au moins 24 heures Électrocardiographie continue ambulatoire selon Holter	ATM 9 190 XPF 15 531 XPF
<i>Acte remboursable</i>				
FGLB001	1	0	Séance d'injection d'extrait allergénique à concentration donnée pour désensibilisation spécifique, par voie souscutanée	ATM 1 473 XPF 2 489 XPF
<i>Acte remboursable</i>				
FGRB003	1	0	Test allergologique par piqûre épidermique avec des substances administrées à concentration fixe Prick test pour recherche d'allergie au latex, d'allergie médicamenteuse Prick test avec nombre de substances testées supérieur ou égal à 10, témoins inclus, pour rhinite allergique À l'exclusion de : test allergologique par piqûre épidermique avec des aliments natifs (FGRB004) Environnement : permettant rapidement la reconnaissance et le traitement d'un choc anaphylactique	ATM 3 437 XPF 5 809 XPF
<i>Acte remboursable</i>				
FGRB004	1	0	Test allergologique par piqûre épidermique avec des aliments natifs Prick test avec aliments natifs testés, témoins inclus Environnement : permettant rapidement la reconnaissance et le traitement d'un choc anaphylactique	ATM 4 418 XPF 7 466 XPF
<i>Acte remboursable</i>				
FGRB005	1	0	Test allergologique par injection intradermique de substances administrées à concentration fixe Test allergologique par injection intradermique d'au moins 6 substances, témoins inclus Environnement : permettant rapidement la reconnaissance et le traitement d'un choc anaphylactique	ATM 4 050 XPF 6 845 XPF
<i>Acte remboursable</i>				
FGRP005	1	0	Test allergologique épicutané en chambre close [Patch test] par batterie standard et tests orientés Avec ou sans : ☒tests épicutanés ouverts☒batterie complémentaire Environnement : les tests orientés nécessitent des précautions de préparation des produits par le praticien.	ATM 5 375 XPF 9 084 XPF
<i>Acte remboursable</i>				

GLHF001	1	0	Prélèvement de sang artériel avec gazométrie sanguine et mesure du pH, sans épreuve d'hyperoxie (F, U) À l'exclusion de : au cours de l'adaptation d'une ventilation non efficace d'une suppléance ventilatoire Acte remboursable Facturation : cet acte n'est pas facturable en cas de prélèvement capillaire Facturation : ne peut pas être facturé avec un forfait de réanimation (YYYY015, YYYY020)	ATM	4 353 XPF 7 357 XPF
HEQD002	1	0	pH-métrie oesophagienne et/ou gastrique sur 24 heures Acte remboursable	ATM	10 310 XPF 17 424 XPF
HEQE002	1	0	Endoscopie oeso-gastro-duodénale (F, U) Endoscopie de la partie haute du tube digestif jusqu'à l'angle duodéno-jéjunal Acte remboursable (HZHE001, HZHE002, HZHE004, HZHE005, ZZLP025)	ATM	11 456 XPF 19 361 XPF
HFHD001	1	0	Prélèvement de liquide gastrique par tubage, sans épreuve pharmacologique Acte remboursable	ATM	2 291 XPF 3 872 XPF
YYYY001	1	0	Forfait de cardiologie niveau 1 (F) Notes : Surveillance monitorée continue et traitement d'un ou 2 malades au maximum hospitalisés sous la responsabilité d'un médecin avec surveillance du tracé électrocardiographique, sur oscilloscope et du cardiofréquence-mètre y compris éventuellement l Acte remboursable es actes habituels d'électrocardiographie et de réanimation et les prises continues ou intermittentes de pression avec ou sans enregistrement et ce que...Lire la suite de la noteFacturation : par patient, par 24 h, par médecin ; 7 jours au plus peuvent être facturés.Facturation éventuellement en supplément : - choc électrique externe quel qu'en soit le nombre, - pose ou changement de cathéter endocavitaire pour stimulation électrosystolique, - pose de cathéter endocavitaire pour prise de pression dans les cavités droites	ATM	3 208 XPF 5 422 XPF
YYYY006	1	0	Épreuve quantitative aux agents pharmacodynamiques ou de provocation aux allergènes comportant une mesure du seuil de réactivité Facturation : ne peut pas être facturé avec épreuve fonctionnelle respiratoire par pléthysmographie (GLQP009, GLQP011) Acte remboursable (YYYY186)	ATM	5 041 XPF 8 519 XPF
YYYY010	1	0	Traitement de premier recours de cas nécessitant des actes techniques (pose d'une perfusion, administration d'oxygène, soins de réanimation cardio-respiratoire...) et la présence prolongée du médecin (en dehors d'un établissement de soins) dans les situat Facturation : ne peut pas être facturé avec des actes techniques des chapitres 1 à 17 à l'exception de : Électrocardiographie sur au moins 12 dérivation (DEQP003) Acte remboursable	ATM	5 728 XPF 9 680 XPF
YYYY015	1	0	Forfait de réanimation niveau A (F) Notes : Surveillance par 24 heures dans une unité de réanimation, de soins intensifs, de surveillance continue, telles que définies dans les décrets 2002-465 et 2002-466, pour 1 malade nécessitant des manoeuvres de réanimation complexes éventuellement ass Acte remboursable ociées.A l'exclusion de : surveillance par 24 heures dans une unité de soins intensifs cardiologiquesFacturation : par patient, par équipe, par 24 hFacturation : pour facturer le forfait de réanimation niveau A, le patient bénéficie au moins de l'un des a ctes de surveillance ou suppléance (chapitre 1 à 17 de la CCAM) suivantsSurveillance continue de l'électrocardiogramme par oscilloscopie et/ou télésurveillance, par 24 heures (DEQP004)Surveillance continue de l'électrocardiogramme par oscilloscopie et/ou télésurveillance, avec surveillance continue de la pression intraartérielle et/ou de la saturation artérielle en oxygène par méthodes non effractives, par 24 heures (DEQP007)Surveillance continue transcutanée de la pression partielle sanguine en oxygène [PO2] et/ou en dioxyde de carbone [PCO2] chez le nouveau-né, par 24 heures (GLQP004)Injection intraveineuse continue de dobutamine ou de dopamine à débit inférieur à 8 microgrammes par kilogramme par minute [µg/kg/min], ...Lire la suite de la note	ATM	11 456 XPF 19 361 XPF

YYYY020 (F)	1	0	Forfait de réanimation niveau B	ATM	19 093 XPF
Notes : Surveillance par 24 heures dans une unité de réanimation, telle que définie dans les décrets 2002-465 et 2002-466, pour 1 malade nécessitant des manoeuvres de réanimation complexes éventuellement associéesFacturation : par patient, par équipe, par					
24 hFacturation : pour facturer le forfait de réanimation niveau B, le patient bénéficie au moins de l'un des actes de suppléance (chapitre 1 à 17 de la CCAM) suivants :Injection intraveineuse continue de dobutamine ou de dopamine à débit supérieur à 8 microgrammes par kilogramme par minute [$\mu\text{g}/\text{kg}/\text{min}$], d'adrénaline ou de noradrénaline en dehors de la période néonatale, par 24 heures (EQLF003)Perfusion intraveineuse de produit de remplissage à un débit supérieur à 50 millilitres par kilogramme [ml/kg] en					
moins de 24 heures chez l'adulte (EQLF002)Transfusion de concentré de globules rouges d'un volume supérieur à une demimasse sanguine chez l'adulte ou à 40 millilitres par kilogramme [ml/kg] chez le nouveau-né en moins de 24 heures (FELF004)Suppléance hém					
odynamique par dispositif de contreimpulsion diastolique intraaortique, par 24 heures (EQMP001)Suppléance hémodynamique et ventilatoire d'un patient en état de mort encéphalique, en vue de prélèvement d'organe (EQMF003)...Lire la suite de la note					
YYYY095 (F, U)	1	0	Assistance pédiatrique avant la naissance, sur appel du praticien responsable de l'accouchement, pour une situation de risque néonatal, avec établissement d'un compte rendu	ATM	9 165 XPF
Facturation : ne peut pas être facturé avec réanimation immédiate ou différée d'un nouveau-né en détresse vitale					
<i>Acte remboursable</i>					
YYYY117 (F, U)	1	0	Mise en condition médicale et surveillance d'un nouveau-né pour transfert médicalisé vers un centre spécialisé, avec établissement d'un compte rendu	ATM	15 513 XPF
<i>Acte remboursable</i>					
YYYY123 (F)	1	0	Surveillance en unité d'obstétrique d'un enfant dont l'état nécessite un placement en incubateur ou des soins de courte durée	ATM	2 745 XPF
Facturation : par 24 heures, selon les conditions du décret 98-900 du 9 octobre 1998					
<i>Acte remboursable</i>					
YYYY154 (F, U)	1	0	Réanimation immédiate ou différée du nouveau-né en détresse vitale, comportant toute technique de ventilation, avec ou sans intubation, et les actes associés, avec établissement d'un compte rendu	ATM	17 900 XPF
Facturation : ne peut pas être facturé avec l'assistance pédiatrique avant la naissance					
<i>Acte remboursable</i>					